



## PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Section Utilité Publique

Affaire suivie par Amélie CARLE  
Tél. 03.21.21.21.45  
Fax. 03.21.21.23.13  
amelie.carle@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 6 juillet 2018

à

Monsieur le Maire  
1 bis rue de Lozembrune  
62126 WIMILLE

**OBJET :** Projet d'aménagement de la ZAC d'Auvringhen sur le territoire de la commune de WIMILLE

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) a été saisie le 9 mars 2018 d'une demande d'avis sur le dossier présentant le projet repris en objet et comprenant l'étude d'impact ainsi que la demande de déclaration d'utilité publique déposée.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois suivant la saisine, le présent courrier vous informe de l'absence d'observations de la CAB sur votre projet.

Conformément aux dispositions des articles L122-1 alinéa V et R122-7 du code de l'environnement, ce courrier sera joint au dossier d'enquête publique préalable à la DUP et sera publié sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais.

Pour le Préfet,  
le chef de bureau délégué,

Franck BERTHEZ